

DURLINSDORF

LE CLUB
f AS DURLINSDORF @asdurlinsdorf

FOOTBALL TITRES ALSACE

L'ASD SUR LE TOIT DE L'ALSACE

180 minutes pour deux nouveaux titres. Une semaine après le sacre en District 3 et 5, les équipes de l'AS Durlinsdorf sont une nouvelle fois championnes, mais cette fois-ci d'Alsace sur les installations des SR Zellwiller. Bravo à eux pour cette saison historique et inoubliable.

Imprimé par l'association. Ne pas jeter sur la voie publique.

Les équipes de l'ASD et les fervents supporters qui fêtent une saison exceptionnelle !

MAIRIE

1 rue de Dannemarie

68480 Durlinsdorf

Tél : 03 89 40 80 69

E-mail : mairie@durlinsdorf.fr

Site internet : durlinsdorf.net

Retrouvez nous sur la page Facebook de la Commune de Durlinsdorf

Heures d'ouverture :

Lundi de 16h00 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 12h00

Jeudi de 16h00 à 18h00

SOMMAIRE

Le mot du maire.....	3-5
Informations pratiques.....	6-8
Délibérations.....	9-21
Finances	22-23
Vie du village.....	24-34
Grands anniversaires.....	35-40
Lu pour vous.....	41-42
Echo des associations.....	43-48
Informations générales.....	49-52

Mesdames, Messieurs,

La première moitié de cette année 2024 a été marquée par la pluie et le printemps qui n'était pas au rendez-vous. Nous devons subir les caprices de la météo ! Heureusement notre commune n'a pas été trop impactée par les orages et les inondations comme dans certaines régions de France, où les gens ont parfois tout perdu. On peut s'apercevoir que ces phénomènes se reproduisent de plus en plus souvent avec une intensité que nous ne connaissions pas. Il faut espérer que l'été prenne maintenant sa place pour que nous puissions enfin vivre à l'extérieur et profiter de nos jardins afin de pouvoir s'oxygéner.

À ce propos l'aménagement de l'aire sportive du Wasen est quasiment terminée. Vous pouvez, petits et grands, profiter de ces installations que ce soit le terrain multisports, le pumtrack, les trois agrès, la table de ping-pong, le terrain de boule etc... Tout est fait pour bouger et pour prendre l'air, beaucoup de jeunes et de parents avec des plus petits utilisent déjà ce lieu. Je tiens encore à faire un petit rappel pour ceux qui ne respectent pas les consignes de sécurités ; certains ont été vu assis sur un panier de basket. Je peux comprendre l'envie de s'amuser mais pas de risquer un accident, voir de dégrader les installations.

La deuxième partie de ce projet, c'est-à-dire l'aire de jeu débutera en septembre de cette année après la rentrée scolaire, ainsi les enfants pourront encore utiliser pendant les vacances les structures actuelles. J'en profite aussi pour remercier tous ceux et celles qui se sont impliqués dans ce projet, tant au niveau du conseil municipal que du conseil des jeunes.

Pour rester dans le domaine des sports nous devons saluer l'exploit de l'ASD dont les équipes 1 et 2 ont remporté chacune le titre de champion d'Alsace. Le club a été élu « club Alsacien de l'année ». Il y a également la jeune Eva Musialski qui a obtenu le premier prix au championnat de France de Dog Dancing.

Traditionnellement la commune faisait un feu avec le bois que les habitants pouvaient déposer au Kirchholzle. Nous en profitons pour organiser une petite festivité soit en été soit en automne voir à la fin de l'hiver et cela en toute sécurité puisque les sapeurs-pompiers étaient présents et les autorités prévenues. Après le feu de carnaval du 24 février 2024 nous avons décidé de ne plus organiser ce feu et d'interdire le dépôt de bois en ce lieu. Cela suite à un courrier d'un habitant bienveillant adressé à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin et à la Communauté de Communes Sundgau, nous accusant de brûler des déchets. Résultat, les gens qui pouvaient déposer du bois devront à l'avenir le déposer à la déchèterie de Waldighoffen. C'est avec une pointe de cynisme que je tiens personnellement à remercier cette personne qui se soucie à ce point de l'environnement dans notre collectivité mais qu'on ne voit jamais participer aux journées citoyennes. Je suis certain qu'il se reconnaîtra.

Il y a aussi ceux qui se plaignent de l'entretien de la commune et qu'on ne voit jamais aider à ces fameuses journées Il y a énormément de travail, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments. Nous pourrions prendre exemple sur un village voisin qui n'a pas d'agent communal ; ce sont les habitants et le conseil qui font le travail. Excusez-moi, ce n'est pas très diplomatique, mais c'était mon coup de gueule.

Il ne faut surtout pas oublier les dégradations diverses comme le tag dans l'abri bus et bien sûr les dépôts sauvages ou le non-respect de l'arrêté concernant le bruit et les horaires en cas d'utilisation de machines bruyantes, les aboiements, les feux etc... Pensez à respecter votre voisinage pour éviter les conflits qui en ce moment deviennent de plus en plus fréquents, alors que le bon sens permettrait de les éviter.

Autres point important, les constructions, il s'avère que des déclarations de travaux ou des permis de construire ont été déposés en mairie, que les travaux ont été réalisés mais que dans certains cas ils ne correspondent pas à ce qui avait été déclaré. Ce qui n'est pas trop grave, mais il faut l'annoncer par la suite. Nous avons demandé par courrier aux personnes concernées de faire une modification de la déclaration ou du permis, seules deux y ont répondu. Nous allons relancer ces demandes par courrier, il suffira de modifier les déclarations afin que les travaux soient conformes aux documents. Sans réponses après les relances nous serons obligés de transmettre ces dossiers au procureur de la république de Mulhouse. Ce n'est pas pour embêter les gens, c'est juste une histoire d'équité par rapport à ceux qui respectent les règles.

La journée citoyenne cette année a été un succès. Il y avait certes moins de monde que d'habitude mais les équipes ont fournis un excellent travail. J'en profite pour remercier toutes celles et ceux qui se sont mobilisés et qui à chaque appel répondent présent pour aider à embellir la commune.

Comme chaque année nous avons des projets en cours. La partie basse de la rue du Temple est maintenant terminée. Il y a également la réfection de certaines rues, nous ne pouvons pas rénover tous les enrobés mais faire le nécessaire pour les remettre en état. Nous allons nous occuper de la rue du Wasen, des Fleurs, du Chêne et du capitaine Lecocq.

Il y a le cimetière qui demande toujours beaucoup d'entretien, nous avons prévu de faire un aménagement pour améliorer la situation ainsi qu'un escalier qui facilitera l'accès du parking vers l'église. Ces travaux devraient être réalisés avant la fin de l'année ou éventuellement au début de l'an prochain.

La réfection de la salle du Grumbach est au stade du permis de construire. Des nouveaux sanitaires et un accès PMR sont prévus. Nous ferons le nécessaire pour que le bâtiment soit à nouveau attrayant, les travaux devraient débuter en 2025.

La sécurisation en traverse du village est un autre projet très important. Les études sont en cours. Cela permettra de faire respecter les limitations de vitesse et surtout d'éviter les accidents qui se produisent régulièrement au carrefour central. Dès que nous aurons des plans nous organiserons une réunion publique.

Comme vous l'avez certainement lu dans la presse, la commune a obtenu le label village d'avenir dans le cadre du programme France ruralité. J'avais déposé deux dossiers : le pôle scolaire et la chaufferie biomasse, pour candidater auprès des services de l'état et nous avons été retenus avec 17 autres communes dans le Haut-Rhin. L'avantage pour nous c'est que nous devrions être aidés par un chef de projet nommé par le Préfet, qui va nous accompagner dans les différentes démarches que nous allons devoir entreprendre. Les études de faisabilités sont en cours pour les deux projets.

Cette année la cérémonie commémorative du 8 mai 45 a eu lieu à Durlinsdorf. De nombreuses personnalités ainsi que des habitants de notre commune étaient présents pour honorer les victimes et mettre à l'honneur les déportés en dévoilant une plaque en présence de Monsieur Pierre Mattler témoin vivant de cette déportation. N'oublions jamais ce qui s'est passé d'autant plus que la guerre est actuellement aux portes de l'union européenne et que tout est possible même si nous avons le sentiment que tout ceci est loin de nous.

Je veux conclure par une note d'optimisme puisque nous sommes en période estivale, je vous souhaite au nom de tout le conseil municipal, un très bel été et de bonnes vacances.

Le Maire

Georges Scholl

Bienvenue à Mme Anne PADELLEC, notre nouvelle secrétaire de mairie qui a pris ses fonctions le 1^{er} juillet en vue du remplacement de Mme Cheval Marielle lors de son départ à la retraite.



Je suis ravie de pouvoir venir exercer en tant que secrétaire de mairie à Durlinsdorf, la commune dont je suis originaire et au sein de laquelle j'ai grandi.

Prendre le relais du travail effectué par Marielle et mettre en œuvre les projets de l'équipe municipale sont les objectifs à réaliser au vu de ma petite expérience au cours des 5 dernières années à ce poste à Moernach. Auparavant j'ai effectué pendant 16 ans un parcours professionnel sur divers postes administratifs (notamment secrétariat et rh-gestion de personnel) au sein du Ministère de l'Intérieur.

Afin de répondre au mieux à vos demandes, j'aurais plaisir à vous recevoir aux côtés de Marielle.

Anne

Nuisances sonores...Merci de respecter la tranquillité de vos voisins



Nous vous rappelons qu'un arrêté municipal en date du 10/01/2023 a été mis en place concernant les bruits répétés et intempestifs émanant de vos activités.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des **appareils susceptibles de causer une gêne** pour vos voisins en raison de leur intensité **sonore** tels que tondeuse

à gazon, motoculteur, débrousailluse, raboteuse, scie mécanique, etc.... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00.
- les samedis de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

Pensez à réduire également le son de votre radio ou chaîne HI-Fi afin de ne pas imposer votre musique à tout le quartier, vos voisins ne sont pas forcément fans de votre répertoire !

Il est interdit de faire du bruit les dimanches et jours fériés.

INFORMATION D'ORANGE :

La modernisation des infrastructures de télécommunication étant en cours dans notre pays, Orange a initié un chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre.

Notre commune a été présélectionnée pour la fermeture du réseau cuivre d'ici janvier 2028. A cette date l'ensemble des services seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migrés sur une autre technologie disponible.

Quête contre le cancer

Le résultat de la quête 2024 pour la Ligue contre le cancer, organisée par le Comité Départemental du Haut-Rhin, a permis de récolter **1050€** dans notre commune.

Merci à tous pour votre soutien et votre générosité !



ANALYSE DE L'EAU DU RESEAU



Service Santé et Environnement
Courriel : ARS-GRANDEST-DT68-VSSE@ars.sante.fr
Téléphone : 03 69 49 30 41

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU
Quartier Plessier
BP19
68131 ALTKIRCH CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COM. COM. SUNDGAU REGIE

Prélèvement et mesures de terrain du 09/04/2024 à 09h22 réalisés pour l'ARS Grand-Est par le CAR

Nom et type d'installation : DURLINSDORF (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Motif de prélèvement : Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET NICKEL DANS LES EDCH

Nom et localisation du point de surveillance :

DIST. DURLINSDORF - DURLINSDORF (ECOLE ROBINET EVIER SALLE D'EAU)

Code point de surveillance : 0000000963

Type d'analyse : D1D2

Numéro de prélèvement : 06800172541

Référence laboratoire : CAN2404-1045

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité. Teneur en cuivre supérieure à la référence de qualité (1 mg/l). L'échantillon d'eau pour l'analyse du cuivre a été prélevé sans purge préalable conformément à la réglementation en vigueur. La dissolution du cuivre peut être accentuée par la stagnation prolongée de l'eau dans les canalisations internes. Il est conseillé de ne consommer l'eau qu'après un écoulement de 15 à 30 secondes. Ces teneurs en métaux ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées car elles sont dépendantes de l'interaction entre le réseau intérieur et la qualité de l'eau distribuée.

Colmar, le 15 avril 2024
Pour le Délégué Territorial,
La technicienne sanitaire

Anne-Rose MORIN

PLV n° 06800172541

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Cuivre	1,180	mg/L		2,0		1,0
Nickel	<5	µg/L		20,0		
Plomb	4	µg/L		10,0		

PLV n° 06800172542

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	normal	Qualitatif				
Couleur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Odeur Saveur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	non mesuré	Qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	7,9	°C				
Température de l'eau	11,4	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,4	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,18	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,22	mg(Cl ₂)/L				

PLV n° 06800172542

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	575	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,050	mg/L				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Séance du 26.01.2024

Sous la présidence de M SCHOLL Georges, maire

Présents : Mmes BRUETSCH Arlette, GARCIA Christine, Mrs WALTER Guy, SITTLER Christian, adjoints

Mmes BLUMBERGER Laetitia, FELLMANN Claudia, SCHMITT Claudine, ZWINGELSTEIN Céline

Mrs ENDERLIN Stéphane, HARTMANN Guillaume, JANOVIK Philippe, MARTI Sébastien, RUETSCH Marc

Absents : KOHLER Kévin (procuration BLUMBERGER Laetitia jusqu'à son arrivée),

Approbation du compte-rendu de la séance du 1.12.2023

Le conseil municipal ne fait pas de remarques particulières concernant ce compte-rendu.

Choix du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme CHEVAL Marielle comme secrétaire de séance.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissements sur l'ensemble des budgets, le conseil municipal autorise M le Maire à liquider des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette avant le budget primitif 2024.

Il s'agit des opérations suivantes :

- Opération 13 : chaufferie foyer : 4'500 €
- Opération 22 : matériel communal : 3'871.63 €
- Opération 25 : club house : 1'250 €
- Opération 40 : rue du Temple : 28'500 €
- Opération 45 : aire de jeux : 57'500 €
- Opération 88 : nouvelle école : 2'500 €
- Opération 91 : étude sécurisation : 7'200 €
- Opération 95 : aménagement place du tilleul : 1'000 €

Création d'une aire sportive ou multi-activités

- Délibération complémentaire à la délibération 2023.24

Lors de sa séance du 21.04.2023 le conseil municipal a approuvé la création d'une aire sportive ou multi-activité. Dans cette délibération la mention de demande de subvention n'apparaît pas d'où cette délibération complémentaire.

De fait, le conseil municipal, sollicite le Grand Est pour une demande de subvention sur cet investissement.

Loi EnR définition de la zone

M le Maire signale qu'un mail de la DDT Energies renouvelables a été reçu en date du 15.01.2024 stipulant que notre délibération concernant les zones d'accélération des Energies Renouvelables dans le cadre de la loi APER a bien été reçue. Cependant à nous maintenant de mentionner les zones retenues en distinguant les Enr au sol des Enr en toiture et de leur adresser un graphique par thématiques d'énergie.

Vote du budget CPI du Jura

M le Maire présente le budget du CPI du Jura.
Quelques remarques sont soulevées qui seront transmises au CPI mais le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce budget.

KOHLER Kévin arrive à 21 h 00.

Orientations budgétaires

M le Maire présente une orientation budgétaire pour l'année 2024.
Aucune remarque particulière n'est formulée.

Séance du 22.03.2024

Sous la présidence de M SCHOLL Georges, maire

Présents : Mmes BRUETSCH Arlette, GARCIA Christine Mrs WALTER Guy, SITTLER Christian, adjoints

Mmes BLUMBERGER Laetitia, SCHMITT Claudine,
Mrs HARTMANN Guillaume, JANOVJAK Philippe, KOHLER Kévin, MARTI Sébastien,
RUETSCH Marc

Absents : ENDERLIN Stéphane,
FELLMANN Claudia (procuration MARTI Sébastien)
ZWINGELSTEIN Céline (procuration HARTMANN Guillaume)

Approbation du compte-rendu de la séance du 26.01.2024

Le conseil municipal ne fait pas de remarques particulières concernant ce compte-rendu.

Choix de la secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme CHEVAL Marielle comme secrétaire de séance.

Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré par 14 voix POUR

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.75 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.29 %

CHARGE M le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux.

Les produits seront les suivants :

	Base d'imposition	Taux d'imposition	Produit
Taxe foncière bâtie	599'800	16.70 %	100'167 €
Taxe foncière non bâtie	41'400	27,29 %	11'298 €
Taxe d'habitation	49'200	12.75 %	6'273 €
TOTAL			115'738 €

Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2024 :

Produit attendu des ressources à taux voté : 117'738 € + Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés : 28'056 € = total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 : **145'794 €**

- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagnée d'une copie de la présente décision.

Vote du CFU 2024 (Compte Financier Unique)

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats dégagés par le CFU 2023 soit :

- **Un excédent de fonctionnement de 111'339.35 €**
- **Un déficit d'investissement de : - 47'839.78 €**

Le résultat cumulé se décompose de la façon suivante :

- **En fonctionnement :**
 - Résultat de clôture antérieur : 358'186.50 €
 - Excédent de fonctionnement 2023 : 111'339.35 €
 - Soit un excédent cumulé 2023 de fonctionnement de 469'525.85 €
- **En investissement :**
 - Résultat de clôture 2022 : - 130'008.61 €
 - Déficit d'investissement 2023 : -47'839.78 €
 - Soit un déficit d'investissement 2023 de : -177'848.39 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 14 voix POUR vote le CFU 2023 et constate qu'il est strictement conforme au compte de gestion fourni par le Trésorier d'Altkirch.

Affectation de résultat

Le besoin de financement à couvrir est le suivant :

- Déficit d'investissement cumulé 2023 : 177'848.39
- Il n'y a pas de restes à réaliser reportés sur l'exercice 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR, décide d'affecter le résultat 2023 comme suit :

- Affectation à l'article 1068, en recettes d'investissement, pour couvrir le besoin de financement : 177'848.39 €
- Report, en dépenses d'investissement, au 001 : 177'848.39 €
- Report, en recettes d'investissement, au 002 : 291'677.46 €

Budget primitif 2024 / COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à 14 voix POUR, le budget primitif 2024 qui s'équilibre à :

- **930'247.46 €** en section de fonctionnement
- **805'775.85 €** en section d'investissement

Application de la fongibilité des crédits M57

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet de disposer de souplesse puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil vote : Contre : 0 Abstention : 0 , Pour : 14

Et autorise M le Maire, à compter de ce jour, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité - part communale - TICFE-C. Substitution de la commune de DURLINSDORF par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la Taxe et ses modalités de reversement

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) par la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (FICFE)

Vu l'article L.2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13.02.2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes,

Le Maire expose, que sur délibération concordantes de son Conseil Municipal et du Comité Syndical, l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99 % de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250Kva

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix POUR,

Approuve les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à M le Préfet, sous couvert de M le Sous-Préfet, et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certification de la gestion forestière durable des forêts

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de s'engager au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De s'engager dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour une durée illimitée, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de DURLINSDORF possède dans la région Grand Est.
- De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, s'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.

Total de surface à déclarer : 195 ha 90 sous aménagement.

- De respecter les **règles de gestion forestière durable*** en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt.
- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les **règles de la gestion forestière durable*** sur lesquelles nous sommes engagés pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, nous aurons le choix de poursuivre notre engagement, ou de résilier notre adhésion par courrier adressé à PEFC Grand Est.
- D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, qui seront conservés à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des **règles de gestion forestière durable*** en vigueur.
- De mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
- D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est.
- D'informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.
- De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Création d'un emploi permanent de Secrétaire général de mairie relevant des grades d'adjoint administratif 1^{ère} classe

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Vu les articles L332-8 à L332-14 du code général de la fonction publique

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de Secrétaire général de mairie relevant des grades d'adjoint administratif 1^{ère} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), compte tenu du départ à la retraite de Mme CHEVAL Marielle

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 22 / 03 /2024, un emploi permanent de Secrétaire général de mairie relevant des grades d'adjoint administratif 1^{ère} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures (soit 35/35^{èmes}), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir auprès de tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État ;
- au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

LOI 3DS

Suite au décret du 11.08.2022 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions à transmettre dans la Base Adresse Locale tous les noms de voies et numéro de locaux de la commune pour une première fois.

M le Maire a reçu M PONCET Stéphane de la POSTE pour un échange d'offre sur mesure de Base Adresse Locale. Cette prestation comprend :

- la création d'une Base d'Adresse Locale
- le repositionnement et la certification de l'ensemble des adresses existantes
- la publication de la Base d'Adresse Locale dans la Base d'Adresse Locale Nationale

Après étude de cette proposition, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, donne son accord pour la signature de la simulation tarifaire d'un montant 2'568.44 € ttc.

Subventions 2024 pour les associations locales

Les subventions suivantes seront allouées :

500 € : Les Joyeuses Cigognes, ASD

350 € : Souvenir Français

250 € : Amicale des Donneurs de Sang, Amicale des Sapeurs-Pompiers, Association Culturelle et de Loisirs, Société de Tir, Western Evasion, Chorale, Les Ailes d'Amélie

200 € : Association Mieux Vivre St Morand, Maison de Luppach, APA'MAD

150 € : Caritas Ferrette

50 € : Prévention routière

Cérémonie du 12.05.2024

M le Maire informe qu'en date du 12.05.2024 se tiendra la cérémonie commémorative du 8 mai et présente le programme :

- 9h30 : messe du souvenir
- 10h45 : cérémonie protocolaire et dévoilement d'une plaque commémorative en mémoire des déportés.

- 11h30 : verre de l'Amitié au Foyer du Grumbach

Séance du 26.04.2024

Sous la présidence de M SCHOLL Georges, maire

Présents : Mmes BRUETSCH Arlette, GARCIA Christine Mrs WALTER Guy, SITTLER Christian, adjoints

Mmes BLUMBERGER Laetitia, ZWINGELSTEIN Céline

Mrs JANOVJAK Philippe, KOHLER Kévin, MARTI Sébastien, RUETSCH Marc

Absents :

ENDERLIN Stéphane

FELLMANN Claudia (procuration MARTI Sébastien)

SCHMITT Claudine (procuration WALTER Guy)

HARMANN Guillaume (procuration ZWINGELSTEIN Céline)

Approbation du compte-rendu de la séance du 22.03.2024

Le conseil municipal ne fait pas de remarques particulières concernant le compte-rendu.

Choix de la secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme CHEVAL Marielle comme secrétaire de séance.

Rue du Temple - Tranche 2

Le conseil municipal prend connaissance du rapport sur la consultation et l'ouverture des plis concernant les travaux rue du Temple - Tranche 2.

Deux entreprises ont déposé des offres :

- Ets Travaux Publics SCHNEIDER pour un montant de 98'700 € HT
- Ets TP Pays de Sierentz pour un montant DE 126'327.40 € HT

Toutes les réponses sont conformes administrativement.

Toutes les entreprises sont conformes financièrement.

Toutes les entreprises sont compétentes pour réaliser ce chantier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve par 13 voix POUR et 1 Abstention la conclusion du rapport de IVR et retient l'offre de l'entreprise qui a la meilleure note finale à savoir la société Travaux Publics SCHNEIDER de Wittenheim pour un montant HT de 98'700 € soit 118'400 € TTC.

Modification de la délibération 2024.13 « création d'un emploi permanent de Secrétaire général de mairie relevant du grade d'adjoint principal de 1^{ère} classe »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier la délibération 2024.13 concernant la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie relevant du grade d'adjoint principal de 1^{ère} classe.

En effet, dans le contenu de la délibération, article 1, il faut prendre en considération le grade **d'adjoint administratif principal** de 1^{ère} classe et non pas le grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Réfection des rues du Wasen, des Fleurs, du Chêne et Capitaine Lecocq

M le Maire présente au conseil 3 devis (Colas, Eurovia et Alvarem) concernant la réfection des rues du Wasen , des Fleurs, du Chêne et du Capitaine Lecocq.

Etant donné que le procédé utilisé n'est pas identique pour les 3 entreprises le conseil préfère attendre voir des réalisations avant de prendre une décision.

Achat projecteur

M le Maire présente deux devis concernant l'acquisition d'un vidéoprojecteur en salle de réunion.

Il s'agit de :

- ITS SERVICES pour un montant TTC de 2'173.20 €
- STI Bureautique pour un montant de loyer mensuel de 103.03 € HT pour un écran dynamique de 65 pouces et d'un loyer mensuel de 124.93 € HT pour un écran 65 pouces tactile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 14 voix POUR , décide de retenir l'offre de ITS SERVICES pour un montant de 2'173.20 € en sachant que ce vidéoprojecteur est transportable contrairement à celui de l'offre de STI Bureautique.

Vidéosurveillance

M le Maire présente un devis de ITS SERVICE concernant l'acquisition de caméras de surveillance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 7 voix POUR, d'acquérir 2 caméras de surveillance motorisées pour un montant total de 1'192.80 € TTC

Achat ordinateur portable

M le Maire présente un devis de ITS SERVICES pour l'achat d'un ordinateur portable d'un montant de 1'406.40 € TTC.

Le conseil municipal, approuve à 14 voix POUR, l'achat de cet équipement qui servira essentiellement à Mme CHEVAL Marielle durant la période de transition avant son départ à la retraite.

Subvention

M le Maire présente un courrier de l'UNC de Mulhouse pour une demande de subvention concernant un voyage mémoriel au Canet en Roussillon destiné à montrer l'image de l'Alsace et principalement du Sundgau durant la dernière guerre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix POUR et 1 Abstention décide d'octroyer une subvention de 100 €.

Séance du 28.06.2024

Sous la présidence de M SCHOLL Georges, maire

Présents : Mme BRUETSCH Arlette, Mrs SITTLER Christian, WALTER Guy adjoints
Mmes BLUMBERGER Laetitia, SCHMITT Claudine,
Mrs ENDERLIN Stéphane, JANOVJAK Philippe, HARTMANN Guillaume, KOHLER Kévin,

Absents :

GARCIA Christine (procuration BRUETSCH Arlette)
FELLMANN Claudia (procuration KOHLER Kevin)
ZWINGELSTEIN Céline (procuration HARTMANN Guillaume)
RUETSCH Marc (procuration SCHOLL Georges)
MARTI Sébastien (procuration BLUMBERGER Laetitia)

Approbation du compte-rendu de la séance du 26.04.2024

Le conseil municipal ne fait pas de remarques particulières concernant le compte-rendu.

Choix de la secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme CHEVAL Marielle comme secrétaire de séance.

Charte Natura 2000

Mme MANDAGLIO Rachel de la Communauté de Communes Sundgau est venue présenter la charte Natura 2000 du Jura Alsacien à l'ensemble du conseil présent. Des explications sur la faune et la flore ont été données ainsi que sur les pratiques d'exploitations des forêts concernées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal passe au vote de l'adhésion à cette charte qui donne le résultat suivant : 7 NON 6 POUR 2 ABSTENTION

Réfection des rues du Wasen, des Fleurs, du Chêne et du Capitaine Lecocq

M le Maire présente différents devis des entreprises EUROVIA, COLAS et ALVAREM concernant la réfection des rues du Wasen, des Fleurs, du Chêne et du Capitaine Lecocq qui se présentent de la façon suivante :

- EUROVIA pour les rues du Wasen, des Fleurs avec passage de la balayeuse pour un montant de 19'140 € TTC
- COLAS pour les rues du Wasen, des Fleurs, du Chêne, du Capitaine Lecocq sans passage de la balayeuse pour un montant de 13'400 € TTC
- ALVAREM pour l'ensemble des rues avec passage de la balayeuse pour un montant de 14'328 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote

- pour l'exécution des travaux qui donne le résultat suivant :

13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION

- pour le choix de l'entreprise qui donne le résultat suivant :

EUROVIA : 0 COLAS : 0 ALVAREM : 15

Achat serveur réseau

M le Maire présente un devis de ITS SERVICES pour l'achat d'un serveur partage réseau. Le montant s'élève à 1'030 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cet achat.

Création d'un parc de jeux pour le plus jeune âge jusqu'à 14 ans

M le Maire souligne que la création d'un parc de jeux est issue d'une réflexion débutée en 2022 en prolongement de l'aire sportive

Ayant conscience de l'engouement suscité par l'aire sportive particulièrement pour les adolescents et le besoin de créer un espace dédié aux plus jeunes pour favoriser le jeu en plein air, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'investir dans ce projet qui sera composé d'un espace avec différents jeux multi-âge (balançoire pour bébé, portique de jeux, parcours équilibre, balançoires, tyrolienne ...) favorisant le mouvement et l'équilibre de manière variée et ludique.

Un devis de EPSL est présenté pour un montant HT de 98'340.95

Pour la réalisation de ce projet des demandes de subventions seront demandées à :

- Région Grand Est
- CAF
- CEA

Travaux cimetière et escalier au parking de l'église

M le Maire présente différents devis pour la création d'un chemin autour du cimetière et d'un escalier pour l'accès à l'église depuis le parking.

Ces devis se composent de la façon suivante :

- Ets Sontag pour un montant HT de 69'541.44 € (uniquement chemin)
- Ets Moquet pour un montant HT de 53'379.36 € (chemin + escalier)
- Ets ENCER pour un montant HT de 60'753 € (chemin + escalier)
- Ets ENDERLIN pour un montant HT de 6'117 € (uniquement escalier)
- Ets ROLL pour un montant HT de 60'294.95 € (chemin + escalier en Kronimus safran)
- Ets ROLL pour un montant HT de 58'188.95 € (chemin + escalier en granit gris)

Après en avoir délibéré le conseil municipal passe au vote qui donne le résultat suivant :

- Pour la réalisation des travaux : 1 ABSTENTION 3 NON 11 POUR

- Pour le choix de l'entreprise : 1 ABSTENTION 14 POUR retenir l'offre des Ets ROLL pour un montant de 58'188.95 € HT

Devis ONF

M le Maire présente :

- Un devis ONF pour des travaux d'exploitation et travaux divers d'un montant HT de 1'964.10 €
- Un devis ONF pour des travaux sylvicoles, d'infrastructure et travaux divers pour un montant HT de 6'020 €
- Un état d'assiette pour 2025.

Après discussion le conseil municipal demande l'intervention de M Moureaux, agent ONF, dans un prochain conseil, pour obtenir plus d'informations sur le sujet.

Divers

M le Maire présente un courrier d'ORANGE concernant une information sur la pré-sélection de notre commune pour la fermeture du réseau cuivre. La date de fermeture technique interviendrait en janvier 2028. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs devront avoir migrer sur une autre technologie disponible. Une information auprès des personnes âgées ainsi que dans le bulletin communal sera faite

Finances

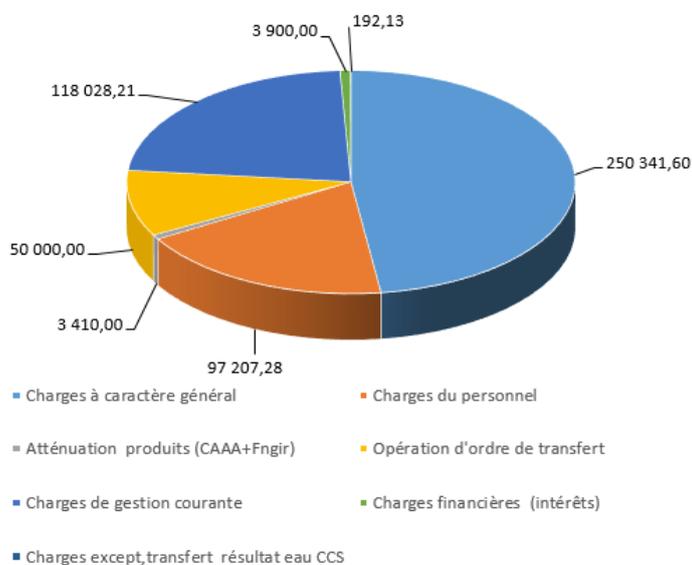
Emprunts communaux au 1^{er} janvier 2024

Intitulé	Année de réalisation	Banque	Durée	Taux en %	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01-01-2024	Annuités à payer	Dont	
								Intérêts	Capital
Emprunt presbytère	2016	CCM HT SUND	15	1.60	450'000	225'000	30'000	3'420	33'420
TOTAL (en euros)							30'000	3'420	33'420

FINANCES DE NOTRE COMMUNE

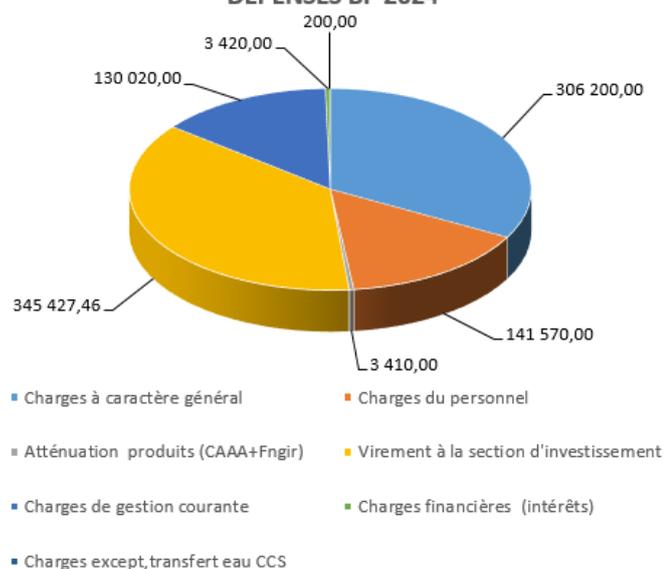
Dépenses de fonctionnement

DEPENSES CFU 2023



Total Dépenses CFU 2023 : 523 079.22€

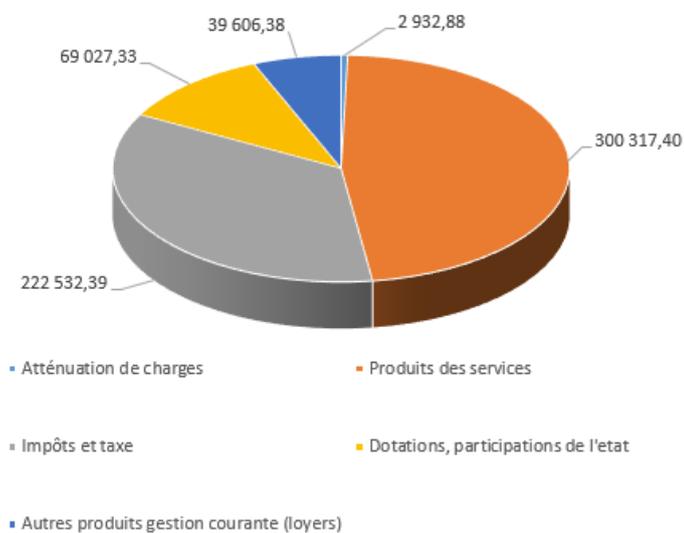
DEPENSES BP 2024



Total Dépenses BP 2024 : 930 247.46€

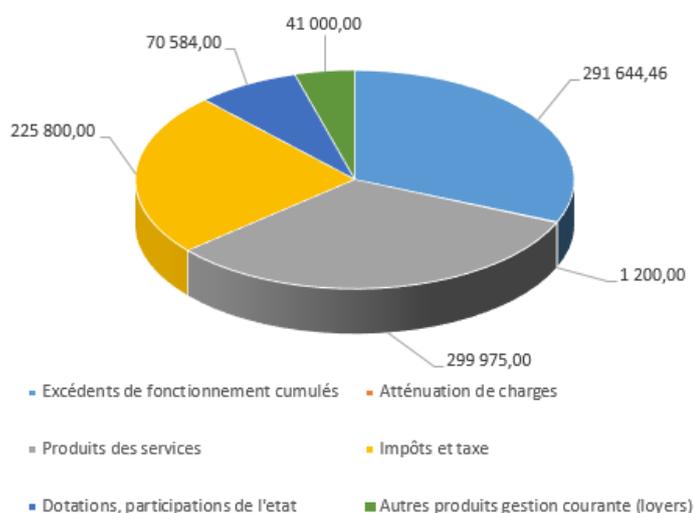
Recettes de fonctionnement

RECETTES CFU 2023



Total Recettes CFU 2023 : 634 418.57€

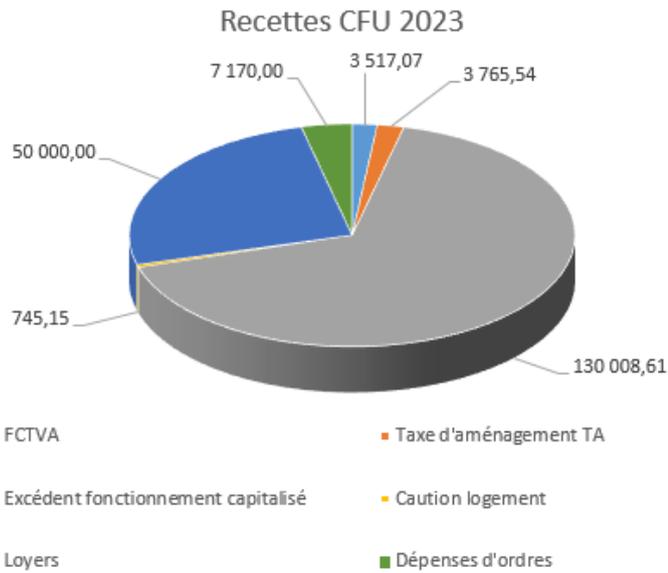
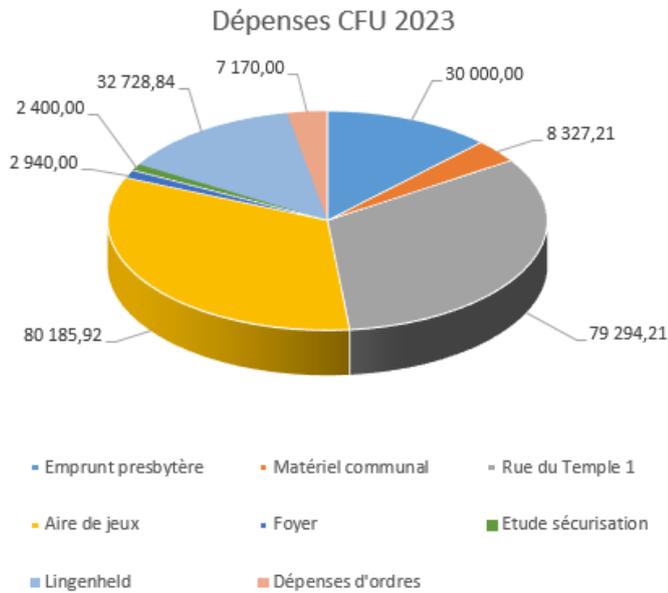
RECETTES BP 2024



Total Recettes BP 2024 : 930 247.46€

Le compte financier unique 2023 présente un excédent de fonctionnement :
 Recettes - Dépenses => 634 418.57 – 523 079.22 = **111 339.35€**

Investissement Compte financier unique 2023



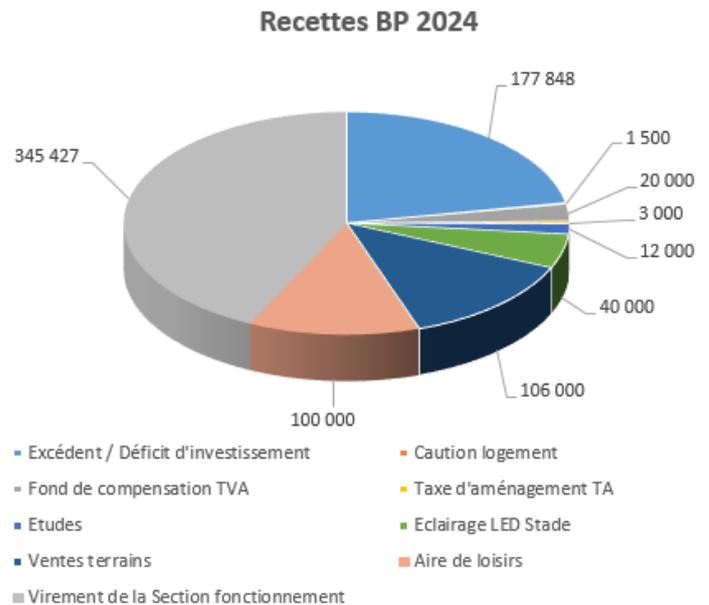
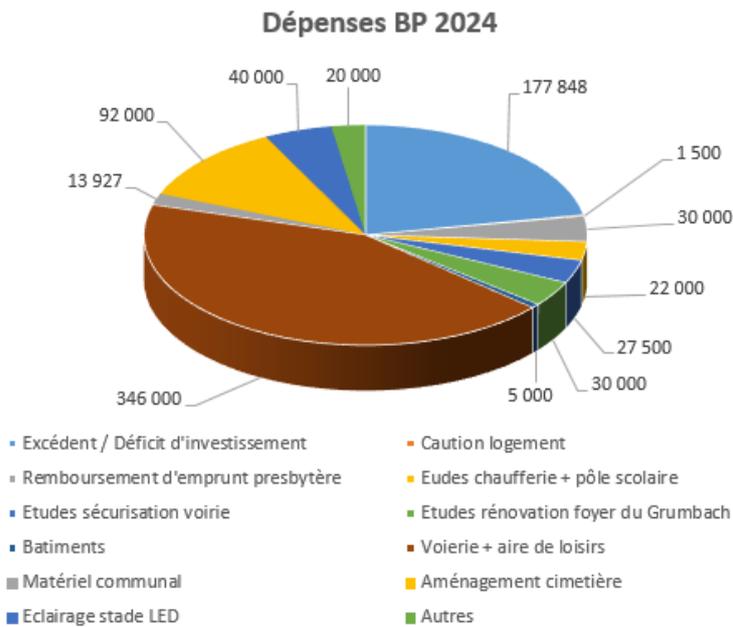
Total des dépenses : 243 046.15€

Total des recettes : 195 206.37€

Le compte financier unique 2023 présente un déficit d'investissement :
 Recette - dépenses => 195 206.37 - 243 046.15 = - 47 839.78€

Résultat de l'exercice 2023 :
 Excédent de fonctionnement - Déficit d'investissement
 111 339.35 - 47 839.78 = 63 499.57€ **Excédent**

Investissement 2023



Total des dépenses : 805 775,85€

Total des recettes : 805 775,85€

Les écoles du RPI de Courtavon - Durlinsdorf - Levoncourt - Liebsdorf - Oberlarg

Le vendredi 2 février 2024, tous les élèves du RPI ont assisté à un spectacle autour de contes et d'histoires offert par le SIAS. Les élèves de la petite section au CP ont vu « On naît pas pareils ». Quant aux élèves du CE1 au CM2, ils ont vu « Le fils du roi d'Irlande ». Chaque spectacle s'est clôturé par la dégustation de crêpes offertes par l'association « Les Lutins de la Haute Largue ».



C'est sous un très beau soleil printanier que toutes les classes du RPI ont passé la journée du vendredi 12 avril 2024, à l'Écomusée d'Alsace. Au programme de cette journée : visite libre dans le village reconstitué, quelques ateliers (contes et légendes, école d'antan, poterie), rencontres avec de nombreux animaux et pique-nique.





Dans le cadre de la semaine des arts, les élèves des deux classes de l'école de Durlinsdorf (PS-MS et CE1-CE2) ont passé la matinée du vendredi 19 avril 2024 au CRAC d'Altkirch pour découvrir une exposition sur l'amitié. Ils y ont observé des tableaux, des cartes, des dessins et des sculptures de gâteaux avec toutes sortes de bijoux. L'animatrice a offert une histoire aux élèves en classe de maternelle : *Petit-Bleu et Petit-Jaune*. Les élèves de moyenne section ont ensuite réalisé un dessin sur l'amitié



Pour clôturer le programme « Savoir Rouler à Vélo » et vivre une expérience langagière et culturelle, la classe de CM1-CM2 s'est rendue à Lörrach (Allemagne) du 21 au 24 mai 2024. Le premier jour, ils ont démarré à vélo de l'écluse de Kembs, pour se rendre à l'auberge de jeunesse de Lörrach (29 km). Le deuxième jour, découverte autour de Lörrach (les vignes, la vue sur les 3 pays, le château qu'on a pu visiter), entre 15 et 22km pleins de défis pour des jambes déjà un peu fatiguées par la veille. Les montées ont été avalées avec bravoure et solidarité. Troisième jour un peu différent : la classe a pu construire des véhicules (types caisse à savon). Un vrai défi technique, d'intégrer une façon de diriger le véhicule ! Les groupes ont été inventifs et enthousiastes, malgré la difficulté supplémentaire : l'animation s'est passée... en allemand. En plus des apprentissages au niveau de la langue allemande, la classe a pu goûter à de nombreuses spécialités, parmi lesquelles les Currywurst, ou encore les délicieuses Spaghettieis. Et dans une auberge de jeunesse, on croise d'autres groupes... Le dialogue avec des collégiens italiens s'est formé assez naturellement, vive le football ! Les enfants ont aussi joué avec plaisir de nombreuses parties de « loup- garou ». Dernier jour, les élèves ont enfourché leur vélo encore une fois, pour le trajet retour vers l'écluse de Kembs, avec une bonne trentaine de kilomètres prévus. Un arrêt à midi au restaurant Fünfschilling de Fischingen leur a permis d'utiliser, en situation concrète, de nombreuses connaissances en allemand ; certains élèves ont tout de même souligné que « commander le repas en allemand c'était plus dur que toutes les montées du séjour ! ». Même si le groupe est globalement passé entre les gouttes sur toute la classe de découvertes, il n'a pas réussi à battre de vitesse un orage sur les tous derniers kilomètres ; les élèves sont arrivés trempés, mais heureux, au point d'arrivée, avec une heure d'avance sur le planning.

La maîtresse tient à remercier toutes les personnes qui ont rendu possible le séjour, par des encouragements, un soutien concret ou financier, ainsi que les adultes accompagnateurs du séjour. Merci aux parents des élèves aussi, qui ont notamment accepté de transporter les vélos à de nombreuses reprises durant cette année scolaire ! Madame HEGE tient également à féliciter ses élèves pour ce beau séjour réussi à de multiples points de vue.



Arrêts culturels, avec les explications de Daniela.



Pique-nique avec vue sur les 3 pays.



Les véhicules, parfaitement fonctionnels, des 4 groupes. Les Spaghettiens, à la terrasse d'un glacier de Lörrach.



Départ sous une pluie fine qui s'est vite estompée.



Visite du château de Lörrach.



Partie de « loup-garou », le soir.



Repas de midi au restaurant.

Au mois de juin, tous les élèves du RPI ont partagé un moment avec Corinne ROCKLIN, auteure et illustratrice de *Trollus*. Elle leur a lu son deuxième tome (le premier a été lu en classe), a évoqué quelques légendes locales (la grotte des nains, le Morimont...) et a répondu à leurs questions sur son métier. Pour terminer, les maternelles ont colorié un « *Trollus* » tandis que les élémentaires ont appris à dessiner leur propre « *Trollus* ». Un marque-pages leur a été offert par Madame ROCKLIN.

En raison du niveau le plus haut du plan Vigipirate, la traditionnelle fête des écoles n'a pas eu lieu. Toutefois, l'équipe enseignante et l'association « Les Lutins de la Haute-Largue » ont décidé d'offrir un spectacle de magie aux élèves, le jeudi 27 juin 2024. Cette journée a également été marquée par une matinée ludique et quelques chants.

Nous tenons à renouveler nos sincères remerciements à tous ceux qui s'impliquent, de près ou de loin et sans compter leur temps, dans la vie de nos écoles.

Nous vous souhaitons un très bel été !

L'équipe enseignante, les
ATSEM et l'AESH.

M Armant, directeur du RPI, ainsi que Mme HEGE enseignante à Levoncourt quittent leur poste au sein de notre école pour une nouvelle affectation. Les élèves leur ont réservé une petite surprise lors de la fête des écoles. La municipalité de Durlinsdorf leur souhaite une bonne continuation dans leur carrière professionnelle !
Mme BLUMBERGER reprendra le poste de direction du RPI



L'équipe enseignante au complet

Mme HEGE enseignante et M Armant directeur du RPI



VIE DU VILLAGE – COMMEMORATION du 8 MAI

Une cérémonie commémorative pour le 79^{ème} anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945 a eu lieu à Durlinsdorf le dimanche 12 mai.

Après la messe du souvenir célébrée par le père Robert Tumu et rehaussée par la chorale, la cérémonie protocolaire s'est poursuivie par le dévoilement d'une plaque commémorative en mémoire des déportés et par un dépôt de gerbes en présence de M le Sous-Préfet d'Altkirch Jean-Marie Wendling, Mme la Sénatrice Sabine Drexler, M le Député Didier Lemaire, M le conseiller d'Alsace (CEA) Thomas Zeller, le Député Honoraire Jean-Luc Reitzer, M le Président de la CCS Gilles Frémiot, le major Feuillet, les élus des communes voisines, les représentants des associations patriotiques et les sapeurs-pompiers du CPI du Jura. Le conseil des jeunes a chanté la Marseillaise.

Plusieurs médailles et diplômes ont également été remis.





VIE DU VILLAGE – JOURNEE CITOYENNE

Retour en image sur notre Journée Citoyenne édition 2024.

Un grand merci à tous les bénévoles pour votre participation, votre engagement, et votre bonne humeur qui reste le gage de réussite de la journée.

Nous avons ainsi pu mener à bien tous les chantiers prévus : entretien du cimetière, bornage dans la forêt, désherbage, débroussaillage, réalisation d'un terrain de pétanque, pose d'une dalle en béton dans la grange à côté de la mairie, réfection de l'abribus, nettoyage de la fontaine sur la place, réalisation de silhouettes et ramassage des déchets dans la commune par les jeunes, sans compter la préparation du repas par l'équipe cuisine sous la houlette de monsieur le maire !

Merci aussi à tous ceux qui s'impliquent dans l'embellissement de notre village tout au long de l'année !







A noter dans votre agenda !

**Samedi 7 décembre
sur la place des tilleuls à Moernach**

***Remise de médailles, avancement de grades
et remise officielle des nouveaux casques***

**Suivi de la messe à 18h30 à Durlinsdorf avec la
bénédiction des casques et intentions pour les
pompiers défunts des 2 communes.**

De plus amples informations vous parviendront ultérieurement !



90 ans Mme Schneider Fernande

Le 17 décembre 2023 Madame Fernande SCHNEIDER a eu la joie de fêter ses 90 ans. Elle est née à Oberlarg, fille de Joséphine et Antoine Gerster, fermiers. Après sa scolarisation, d'abord à Oberlarg puis à Durlinsdorf elle a été saisonnière chez Monsieur Paul Siess à l'Hôtel National à Delle. Elle travaille également à la ferme de ses parents.

Le 14 janvier 1960 elle épouse Monsieur Henri Schneider avec qui elle a tenu le restaurant « Au Raisin » à Moernach jusqu'à sa retraite en l'an 2000. De leur union sont nés 2 enfants, Anne qui habite en Haute-Savoie et Robert qui habite à Moernach. Elle est 3 fois grand-mère et 3 fois arrière-grand-mère.

Madame Schneider vit une retraite paisible entourée de sa famille qu'elle aime gâter avec de bons petits plats et de la pâtisserie maison. La lecture est aussi une de ses occupations préférées.

À l'occasion de son grand anniversaire, une délégation de la municipalité est allée lui rendre visite pour lui présenter ses vœux.



85 ans Mme Oser Edwige

La municipalité a rendu visite à Madame Edwige OSER qui a fêté ses 85 ans le 26 décembre 2023. Elle est née à Bisel, malheureusement elle n'a que 4 mois lorsque sa maman décède. Elle sera adoptée par sa marraine et son parrain (le frère de son papa).

Après sa scolarité à Durlinsdorf elle apprend le métier de couturière à Seppois puis est employée aux filatures à Alle et à Bonfol jusqu'à sa retraite en 2000.

D'une première union elle a 2 filles, Christiane et Elisabeth.

Madame OSER s'occupe de l'entretien de sa maison, du jardin, aime les fleurs et apprécie un bon repas au restaurant. Nous lui présentons nos meilleurs vœux pour l'avenir.



80 ans M Comte Pierre

Monsieur Pierre Comte est né le 02 janvier 1944 à Bâle dans une famille originaire du Jura Suisse. De ce fait il a bénéficié d'une éducation parfaitement bilingue. Après les écoles primaire et secondaire il passe sa Maturité (baccalauréat) en 1963, avant d'entamer des études de médecine jusqu'en 1970, suivi d'une spécialisation en ORL de 6 ans.

En 1976 il installe son propre cabinet médical ORL où il exerce jusqu'à sa retraite en 2012 à l'âge de 69 ans.

En 1975 M. COMTE épouse Ursula Muggli (appelée Ursi). De leur union naissent 3 filles, et ils sont grands-parents de 4 petits-enfants.

En 1988 le couple acquiert la maison au n° 19 rue de Porrentruy, qui sera complètement rénovée. Elle sera d'abord leur résidence secondaire jusqu'en 2002, année où le couple s'y installe définitivement.

Monsieur Comte est toujours très actif, il est membre de la chorale baloise « Die Liedertafel », s'investit dans son ancienne paroisse, entretient sa maison, son jardin, les contacts avec son voisinage, et aime recevoir de la visite. À l'occasion de ses 80 ans la municipalité lui a rendu visite pour lui souhaiter bonheur et santé pour l'avenir.



90 ans de M Munch André

Monsieur André MUNCH est né à Heimersdorf le 12 janvier 1934, dans une fratrie de 5 enfants (1 garçon et 4 filles). Après sa scolarité dans son village natal il a travaillé chez E. Lang à Delle jusqu'à sa préretraite à 57 ans.

En 1962 il épouse Violette née Montavon, veuve et maman de 2 enfants, (Huguette et Jean-Luc) puis de leur union naît un garçon (Lucien). En août 2013 Violette décède après plus de 50 ans de mariage, c'est une douloureuse épreuve pour lui et il passe tous les jours sur sa tombe, qu'il fleurit et qu'il entretient. Il est 3 fois grand-père et 3 fois arrière-grand-père.

Monsieur MUNCH est un assidu et le plus âgé supporter de l'ASD dont il ne loupe jamais un match. Il lit tous les matins le journal avant de partir jouer un tiercé à Ferrette. Il entretient son jardin, fleurit les fenêtres de sa maison. Les jours de semaine il se fait lui-même ses repas. Les dimanches il mange chez sa fille qui habite tout près.

Pour ses 90 ans une délégation du Conseil Municipal lui a rendu visite. Nous souhaitons qu'il puisse encore longtemps profiter de sa vitalité et de sa bonne santé.



80 ans M Vest Paul

Monsieur Paul Vest est né à Mulhouse le 20 mars 1944 dans une famille de 4 enfants. Après l'école primaire il a fait un apprentissage chez les Ets Tourtellier, également à Mulhouse, avant d'être appelé sous les drapeaux pour le service militaire au régiment 15.2 à Colmar. Après 3 mois il a été envoyé en Algérie en tant que maintien de l'ordre. Une fois libéré de ses obligations militaires il a travaillé pendant 9 ans comme affuteur chez S.M.H.R. à Saint-Louis avant de prendre un poste de chef d'équipe chez CIBA-GEIGY jusqu'à sa retraite en 1979.

En mai 1966 il a épousé Colette née Skuta. De leur union sont nés 2 enfants (Sabine en 1968 et Francis en 1970). Colette, qui a été Présidente de la Chorale paroissiale, est malheureusement décédée subitement un matin d'octobre 2013. À l'occasion de ses 80 ans une délégation du Conseil Municipal a rendu visite à Monsieur Vest. Nous lui souhaitons de passer encore beaucoup de jours paisibles dans sa maison, entouré de sa famille.



80 ans Mme Domergue Agnès

Madame Agnès Domergue est née le 05 avril 1944 au sein du foyer de Lucien Enderlin et d'Augustine Futterer. Elle est la cadette des 3 enfants du couple : Jean né en 1939, Bernard né en 1940 puis elle en 1944. Agnès n'a que quelques mois lorsque son Papa décède en 1945, laissant la maman s'occuper seule des enfants et de leur petite exploitation agricole.

Après sa scolarité elle sera placée comme "gouvernante" de 2 enfants dans une famille Belfortaine.

Ses employeurs, tenant un commerce en alimentation générale en déclin, remarquent très vite ses compétences en matière de gestion, lui confient la remise à flot de leur entreprise à coté de ses tâches au sein de leur famille. Obligée de cesser cette activité pour des raisons de santé elle a ensuite occupé plusieurs emplois dans le commerce. Elle a pris sa retraite en 2006.

En 1973 Agnès épouse Gérard Domergue. Ils s'installent à Durlinsdorf en 1975 et de leur union naissent 3 enfants : Laurent en 1974, Olivier en 1979 et Anne en 1983. Ils ont fêté leurs noces d'or en 2023. Après avoir cessé ses activités professionnelles Mme Domergue se consacre à son foyer auquel se sont ajoutées la maman et la tante de Gérard qui ont vécu chez eux jusqu'à leur décès.

Agnès et son mari partagent leur temps entre les enfants et les 6 petits-enfants (2 filles et 4 garçons) ainsi qu'à l'entretien de leur propriété et du potager qu'Agnès affectionne beaucoup.

A l'occasion de cette grande fête le conseil municipal lui a rendu visite, et lui souhaite de passer encore beaucoup de beaux jours heureux dans notre village.



Articles Sittler Christian

Joyeux anniversaire et meilleurs vœux à tous !

Journal l'Alsace 19 avril et 24 mai 2024 - Les bons résultats du club de tir



Les champions de l'école de tir Photo C.H.

Le président et responsable de l'école de tir de Durlinsdorf, Denis Fellmann, est très satisfait des bons résultats obtenus dernièrement par les élèves.

► **Résultats finale carabine dix mètres :** Juniors filles : Anaïs Kessler, 1^{re}. Cadettes filles : Tatiana Kessler, 1^{re}, Zoé Martin, 3^e, Juliette Demuth, 4^e.

► **Résultats à Sierentz carabine dix mètres :** Dames 2 : Bénédicte Dubail, 3^e. Juniors filles : Anaïs Kessler, 1^{re}. Cadettes filles : Tatiana Kessler, 3^e. Cadets garçons : Raphaël Alzon, 1^{er}. Équipe des cadettes filles : Tatiana, Juliette et Zoé, 1^{res}.

Lors de la finale du critérium seniors qui s'est déroulée les 15 et 16 mars derniers pour la carabine à 10 m, le président Denis Fellmann et son vice-président Francis Ruetsch étaient fiers d'enregistrer la réussite de leurs tireurs et les bons résultats suivants : Christian Messmer, 6^e avec 301 points, Jeannot Mosser, 8^e avec 300,8 points, Lucien Ehret 15^e avec 300 points. L'équipe a terminé 3^e sur les cinq présentes.



Photo Clément Heinis

Eva MUSIALSKI, 1^{er} Prix au championnat de France en DOG DANCING 2023

Eva Musialsky, 13 ans et habitant avec ses parents rue du Wasen à Durlinsdorf est membre du club canin de Dannemarie avec sa chienne Sky, un berger américain miniature âgée de 3 ans.

En novembre 2023 elle se présente avec Sky à La Rochelle au Grand Prix de France de Dog Dancing, où elle remporte d'emblée le Grand Prix de championne de France en catégorie novice Freestyle.

Le Dog Dancing est un sport canin, encore assez méconnu en France, dans lequel le chien évolue avec son maître avec qui il présente une chorégraphie en musique. Maître et chien doivent interagir dans la joie et la complicité. La France a officialisé la discipline en 2005. Elle reconnaît 4 niveaux de travail : les débutants, les novices, les intermédiaires et les avancés. Il n'y a pas d'âge pour commencer et toutes les races peuvent participer avec ou sans LOF.

Il existe 2 catégories d'épreuves : le Freestyle et le HTM :

En Freestyle on peut exploiter les mouvements naturels du chien, les possibilités sont infinies : se rouler, slalomer, faire le beau..., tant que l'on ne met pas en danger l'intégrité physique du chien. Une fois qu'il a acquis certains mouvements, il faut choisir une musique, un thème où décider d'une chorégraphie, ou de créer une chorégraphie dansée.

La durée de la présentation va de 1 à 4 minutes suivant le niveau. C'est une activité qui nécessite beaucoup d'imagination et de patience et qui renforce la relation maître-chien.

Eva participera au prochain Grand Prix de France à Auchy-les-Mines. En 2023 elle était qualifiée pour le championnat du monde mais n'a pas pu y participer, elle est née 3 semaines après la date butoir, quelle déception.....

Nous te souhaitons beaucoup de succès et de plaisir dans l'exercice de ce beau sport, et un grand BRAVO.

Article Sittler Christian



SAISON HISTORIQUE POUR L'ASD

L'AS Durlinsdorf a d'abord vu pour la saison 2023/2024 ses deux équipes 1 et 2 championnes de District 3 et District 5.

L'équipe fanion championne cela ne s'était plus vu depuis 1993.
Pour les réservistes de l'équipe 2, il s'agit de leur deuxième titre en deux ans.

Cela signifie donc que les deux équipes accèdent à la division supérieure la saison prochaine. De nouvelles équipes vont donc être accueillis au Stade du Grumbach.

Après avoir terminé champions de leurs poules respectives, les deux équipes ont été ensuite sélectionnées parmi les autres champions de D3 et D5 pour la finale régionale. La sélection s'est faite grâce au classement fair-play établi toute la saison qui recense les faits de match tel que les cartons ou bien les comportements des joueurs.

Une délégation de joueurs et de supporters se sont donc rendus en bus vers le complexe sportif de Zellwiller où se sont joués toutes les finales régionales durant le même week-end.

Tout d'abord face au RC Landser, l'équipe réserve de Durlinsdorf va briller avec le score de 5-1 et devenir championne régionale de D5.

4h plus tard face au FC Marlenheim/Kirchheim, c'est l'arbitre central qui va libérer l'équipe fanion, victorieuse 1 but à 0 : l'ASD réalise encore une fois le doublé, historique pour le club.

Pour clôturer cette saison magnifique le président de l'ASD M Gur Pascal a également reçu le prix du « club de la saison » lors de la 7^{ème} édition des Trophées du football alsacien qui s'est déroulée au Royal Palace à Kirrwiller.

Chris Sommerhalter



L'équipe 1 championne régionale de D3



L'équipe 2 championne régionale de D5



Remise du trophée du club de la saison au président de l'ASD M GUR Pascal



La municipalité de Durlinsdorf adresse ses plus chaleureuses félicitations à l'ASD pour ces exploits !



LES JOYEUSES CIGOGNES DURLINSDORF

Pic-nic à l'étang de Dédé Ruetsch le 06 juin 2024

La pluie ayant fait une pause pour quelques heures et par un temps très agréable, nous avons pu passer une journée conviviale à l'étang de Dédé avec l'infrastructure qu'il nous a mis à disposition.

Merci à Dédé, à toutes et tous ceux qui s'occupent de préparer les apéros, salades, desserts, etcet à tous les autres qui par leur présence et leur soutien nous ont permis de passer de belles heures ensemble.

Merci à tous, Christian





13^E CHEVAUCHEE DES POPULAIRE CONTREFORTS DU JURA

Organisée par
Sous le patronage
du CRTE & CDTE



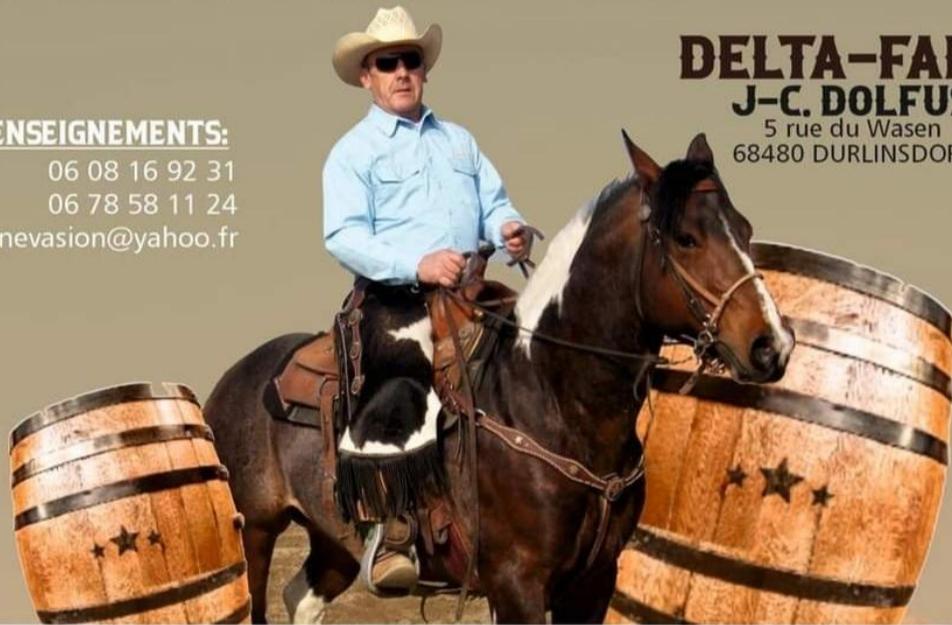
RENSEIGNEMENTS:

06 08 16 92 31

06 78 58 11 24

westernevasion@yahoo.fr

DELTA-FARM
J-C. DOLFUS
5 rue du Wasen
68480 DURLINSDORF



DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2024

Départ entre 09h et 11h - Parcours fléché d'environ 20kms
Accessible aux calèches

Collation à mi-parcours - Repas avec animation dansante
VACCINS & ASSURANCES RC OBLIGATOIRE

Inscription Souhaitée avant le 28 AOUT 2024 -Accompagnée d'un chèque au nom de Western Evasion

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone:

Animé par
JEAN LOUIS

REPAS :
SAUTE DE VEAU
SPAETZLE - LÉGUMES
DESSERT - CAFÉ



Chevauchée + plaque 12€

* 12 € =

Repas Adultes 16€ - Enfant -12 ans 10€

* 16 € =

* 10 € =

TOTAL

« Tir pour tous »

Dimanche 1^{er} septembre 2024 de 9h à 18h

organisé par la **SOCIETE DE TIR**

Restauration sur place (collets-frites-salade ou jambon-frites-salade)

Réservation pour les repas au 06-36-17-55-80



**Le conseil de fabrique
organise son deuxième SPACK-OWA**

**Samedi 19 octobre 2024
au foyer du Grumbach
à partir de 18h30.**

La soirée sera animée par Jean-Louis.

Pensez à réserver la date.



La commune vous invite à prendre note de sa prochaine manifestation :

**Soirée HALLOWENN
à la grange**

Samedi 26 octobre 2024



De plus amples informations vous parviendront ultérieurement !

Tour d'Alsace

Le Tour d'Alsace cycliste passera sur notre commune le **25 juillet prochain** lors de l'étape n°2 Riedisheim/Ferrette. L'itinéraire traversera le village en venant de Liebsdorf pour se diriger vers Moernach.

Le peloton, encadré de gendarmes motorisés, et une centaine de véhicules traverseront notre commune ainsi que celles voisines.

Le peloton sera précédé environ 1 heure avant, par une caravane publicitaire composée d'une quarantaine de véhicules.

La circulation ainsi que le stationnement seront interdits sur cet axe de 15h30 à 16h30.

N'hésitez pas à venir encourager les coureurs cyclistes tout en respectant quelques règles de sécurité (rester sur les trottoirs ou derrière les barrières, tenir les chiens en laisse, ne pas courir aux côtés des coureurs,...).



A.P.E.I. de Hirsingue



Association de Parents et amis de Personnes Handicapées Mentales.

38^{ème} Opération Brioches

Avec autorisation préfectorale

Une vente de brioches est organisée dans votre village
Le produit de cette vente servira à l'amélioration du cadre de vie au quotidien des personnes accueillies.

**Veillez réserver un bon accueil aux personnes de votre village qui passeront :
Du mardi 10 au vendredi 14 septembre 2024**



Pour vous proposer des brioches
D'avance merci

Ce logo est apposé sur l'emballage de chaque brioche et vous certifie que votre don est bien destiné au profit des Handicapées Mentales



La comcom Sundgau finance vos covoits' quotidiens



Conducteurs, Conductrices

100€ de Prime Covoiturage*

Passagers, Passagères

Un max de trajets offerts

BlaBlaCar Daily

*Une prime pour les conducteurs engagés. Consultez les conditions de la Prime Covoiturage sur [blablacar.com](https://www.blablacar.com)

Comment bien démarrer avec **BlaBlaCar Daily**



1

Téléchargez BlaBlaCar Daily



2

Complétez votre profil

Renseignez vos trajets quotidiens et préparez-vous à faire le plein d'avantages.

Conducteurs, Conductrices

Obtenez une Prime Covoiturage* de **100€**

Passagers, Passagères

Profitez d'un max de **trajets offerts**

Ne pas jeter sur la voie publique.



FINANCE D'ÉTAT

*La Prime Covoiturage est soutenue par le Gouvernement. Pour en bénéficier, voir conditions sur blablacardaily.com

Pour préserver les sources et le patrimoine de la Seconde Guerre Mondiale, les particuliers qui le souhaitent sont invités à confier leurs archives privées portant sur cette période.

Les documents peuvent être très variés : lettres, photographies, films, journaux intimes....

L'objectif est de collecter et surtout sauvegarder ces archives devenues rares et qui constituent la mémoire de cette période historique de la France.

Le service archives de la Communauté de Communes Sundgau a choisi d'y répondre positivement.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'archiviste, Angélique TROMMENSCHLAGER a.trommenschlager@cc-sundgau.fr



80 ans après la Libération, l'Histoire s'écrit avec vous...

A l'approche des 80 ans de la Libération, un grand appel national à la collecte d'archives privées a été lancé.

Aidez-nous à reconstituer cette mémoire en partageant avec nous vos souvenirs de ce grand événement de notre Histoire nationale. Votre témoignage ainsi que chaque lettre, chaque photo ou journal qui repose dans votre grenier est une pièce essentielle qui permettra de constituer notre mémoire collective et la préserver pour les générations futures.



Sundgau
Communauté de Communes

Vous pouvez contacter le service des archives de la Communauté de communes Sundgau par mail : a.trommenschlager@cc-sundgau.fr ou par téléphone au 03.89.08.36.20



Nous comptons sur vous

3-12 ans

ACCUEIL
EXTRASCOLAIRE
ALSH
ANNÉE
2024-2025

les
du 4 septembre 2024
au 2 juillet 2025

- Périscopolaire à EMLINGEN
- Périscopolaire à FERRETTE
- Le Bois d'Yrsan à HIRSINGUE
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Les Galopins à SPECHBACH
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN

ALSH AUTOMNE
du 21 oct. au 31 oct. 2024

- Périscopolaire à EMLINGEN
- Périscopolaire à FISLIS
- Le Bois d'Yrsan à HIRSINGUE
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Les Galopins à SPECHBACH
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN

ALSH HIVER
du 10 fév. au 21 fév. 2025

- Périscopolaire à ASPACH
- Périscopolaire à FISLIS
- Le Bois d'Yrsan à HIRSINGUE
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- kenderstuba à WILLER

ALSH NOËL
du 23 déc. 2024 au
3 janvier 2025

- Périscopolaire à ASPACH
- Périscopolaire à FERRETTE

ALSH PRINTEMPS
du 7 avril au 17 avril 2025

- Périscopolaire à COURTAVON
- Périscopolaire à EMLINGEN
- Périscopolaire à FERRETTE
- Le Bois d'Yrsan à HIRSINGUE
- L'ill aux enfants à ILLFURTH
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN



du 7 au 11 juillet

- Périscopolaire à COURTAVON
- Le Bois d'Yrsan à HIRSINGUE
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Les Tilleuls à WALHEIM
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN
- kenderstuba à WILLER

du 15 au 18 juillet

- Périscopolaire à COURTAVON
- Le Bois d'Yrsan à HIRSINGUE
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Les Tilleuls à WALHEIM
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN
- kenderstuba à WILLER

du 21 au 25 juillet

- Périscopolaire à FERRETTE
- Le Bois d'Yrsan à HIRSINGUE
- L'ill aux enfants à ILLFURTH
- Les Galopins à SPECHBACH
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN

du 28 juillet au 1^{er} août

- Périscopolaire à FERRETTE
- Le Bois d'Yrsan à HIRSINGUE
- L'ill aux enfants à ILLFURTH
- Les Galopins à SPECHBACH
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN

ALSH ÉTÉ 2025

du 4 au 8 août

- Périscopolaire à FERRETTE
- Les Tilleuls à WALHEIM
- kenderstuba à WILLER

du 11 au 14 août

- Périscopolaire à FERRETTE
- Les Tilleuls à WALHEIM
- kenderstuba à WILLER

du 18 au 22 août

- Périscopolaire à EMLINGEN
- Périscopolaire à FISLIS
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Périscopolaire à RIESPACH
- Les Galopins à SPECHBACH

du 25 au 28 août

- Périscopolaire à EMLINGEN
- Périscopolaire à FISLIS
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Périscopolaire à RIESPACH
- Les Galopins à SPECHBACH

ATTENTION FERMETURE DE TOUS LES ALSH
LE 29 AOÛT EN RAISON DE LA PRÉ-RENTÉE.

Contactez le
SERVICE ENFANCE
de la COMMUNAUTÉ de
COMMUNES SUNDGAU

Tél : 03.89.25.53.86
enfance@cc-sundgau.fr

Retrouvez les contacts par structure sur
notre site
[http://www.cc-sundgau.fr/
grandje/enfance.htm](http://www.cc-sundgau.fr/grandje/enfance.htm)

